



Extrait du FSU-95 Val d'Oise

<http://fsu95.fsu.fr/Composition-du-CHSCT-95.html>

# Composition du CHSCT 95

- CHS-CT du Val d'Oise -

Date de mise en ligne : mercredi 9 décembre 2015

**MAL PAYÉ-E  
MÉPRISÉ-E  
PRÉCARISÉ-E**

---

Copyright © FSU-95 Val d'Oise - Tous droits réservés

---

**ASSEZ**

- ▶ Madame la Directrice des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DASEN), qui le préside.
- Monsieur le Secrétaire Général de la DSDEN.
- 14 représentants des personnels (7 titulaires, 7 suppléants).

Vos représentants FSU au CHSCTD 95 :

- | - ELIA Rosario Secrétaire |Ecole Chantepie Sarcelles|
- | - CHIEPPERIN Cédric Secrétaire adjoint|Collège C. Monet Magny en Vexin|
- | - COUDERCHON Eric|Ecole maternelle H. Wallon Argenteuil|
- | - CREVOT François |Lycée C. Claudel Vauréal|
- | - GUILLAUME Véronique| Collège Schweitzer Soisy \ Montmorency|
- | - SOLLIER Nathalie |Ecole élémentaire P.Langevin 2 Argenteuil|
- | - TAVARD Sylvine|Collège L. Blum Villiers-le-Bel|
- | - OUDOT Dominique|Lycée Camille Claudel Vauréal |

Les représentants des personnels ont élu en leur sein un secrétaire du CHSCT.

Le secrétaire contribue au bon fonctionnement de l'instance. Il est l'interlocuteur de l'administration et des autres membres du CHSCT.

- ▶ Le Secrétaire du CHSCT est un interlocuteur privilégié du Président et des autres partenaires (Médecin de Prévention, assistant de Prévention, Ingénieur Santé et Sécurité, etc) pour l'organisation du travail du CHSCT à la fois en vue de ses réunions et entre celles-ci.
- ▶ Le Secrétaire du CHSCT contribue au bon fonctionnement de l'instance. Il est l'interlocuteur de l'administration et effectue une veille entre les réunions du CHSCT.
- ▶ Il transmet aux autres représentants du personnel les informations qui lui sont communiquées par l'administration, il aide à la collecte d'informations et à leur transmission.
- ▶ Ainsi il est consulté préalablement à la définition de l'ordre du jour par le Président et il peut proposer l'inscription de points.
- ▶ Il lui appartient également de faire des propositions concernant le procès-verbal rédigé par le secrétaire administratif, et de le signer, ce dans un délai d'un mois.

En l'absence de solution ou en cas d'urgence, tout agent peut recourir aux compétences du CHSCTSD par tout moyen à sa convenance en contactant directement :

le secrétaire du CHSCTSD : ELIA Rosario  
par courriel : [ce.chsctd-sec-95@ac-versailles.fr](mailto:ce.chsctd-sec-95@ac-versailles.fr) ou  
par téléphone au 06.28.57.82.43 ou au 01.30.32.21.88 (les mardis, mercredis et jeudis)

En saisissant madame la Directrice Académique ou monsieur le Secrétaire Général  
par courriel à [ce.ia95.sg@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia95.sg@ac-versailles.fr), par courrier, ou par téléphone au 01.79.81.20.84

## Composition du CHSCT 95

---

En saisissant les conseillers de prévention départementaux :

pour le 1er degré : Monsieur Eric ENGEL

par courriel : [cpd95@ac-versailles.fr](mailto:cpd95@ac-versailles.fr) ou par téléphone au 06.86.74.65.94

pour le 2nd degré : Monsieur Alain JULDO

par courriel : [cpd95@ac-versailles.fr](mailto:cpd95@ac-versailles.fr) ou par téléphone au 06.26.31.78.19